50e ANNÉE. — N° 17.535

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

JEUDI 8 JUILLET 1920

SAINTE ELISABETH

SOLEIL : lever 5h26; coucher 8h48

LUNE : D. Q. le 9; N. L. le 15

VERS LA PAIX ÉCONOMIQUE

Le chancelier de l'empire et les délégués allemands rencontrent à cette heure à Spa M. Millerand, M. Lloyd George et les autres représentants des gouvernements alliés. C'est depuis la signature du traité de Versailles, le 28 juin 1919, la première conversation directe qui s'engage entre nos anciens ennemis d'une part, la France et ses amis d'autre part.

On a dit qu'il s'agirait, au cours de cette conversation, d'une révision du traité de Versailles. L'exagération de cette expression donnerait à supposer que les alliés, après un an d'exercice de ce traité, ont décidé d'en adoucir les conditions.

Rien n'est plus inexact.

En fait, on examine à Spa deux problèmes essentiels : celui du désarmement de l'Allemagne et celui de l'indemnité de guerre. En ce qui concerne le désarmement, les alliés sont résolus à demander au gouvernement du Reich d'exécuter strictement les conditions qui lui furent imposées il y a un an. Ces prescriptions ne subiront vraisemblablement aucune modification, sauf dans le cas où, étant donnée la violence de l'offensive bolcheviste contre le royaume de Pologne, les alliés seraient d'accord pour estimer qu'il convient de laisser à l'Allemagne des forces suffisantes pour repousser éventuellement une attaque des rouges. Ceci n'impliquerait en aucune façon une revision du traité de Versailles. Ce serait simplement une mesure temporaire dictée par les circonstances. Encore est-il très douteux que M. Lloyd George et M. Millerand jugent un pareil amendement nécessaire. Si le problème du désarmement de l'Allemagne n'a guère varié depuis que la paix a été signée dans la Galerie des Glaces le 28 juin 1919, il faut reconnaître que la question de l'indemnité se pose aujourd'hui d'une façon nouvelle. Le traité de paix règle d'une façon avantageuse, mais très imprécise, les conditions dans lesquelles l'Allemagne devra contribuer aux réparations des dommages de guerre.

A la suite des accords survenus à San-Remo, à Hythe et, il y a quelques jours encore, à Bruxelles, les alliés se sont entendus pour souscrire à un arrangement nouveau. Ce sont les conditions de ce nouvel arrangement qui sont communiquées aux Allemands. Elles ont sur les anciennes exigences énoncées dans le traité de Versailles l'avantage d'être immédiatement réalisables, de pouvoir dans un délai assez court se négocier, s'escompter commercialement et rapporter très prochainement aux pays les plus intéressés, et en premier lieu à la France, une portion considérable des milliards de l'indemnité.

Si les négociations aboutissent, au cas où les Allemands s'accorderaient à accepter les conditions que leur ont proposées les alliés et s'engageraient à consentir à des versements annuels de 3 milliards de marks or pour une période de trente-cinq ans environ, la Société des nations, qui a convoqué pour le 23 juillet une conférence internationale de banquiers et d'experts financiers à Bruxelles, étudierait aussitôt le projet d'un emprunt international. Cet emprunt international, pour lequel l'Allemagne devrait donner des garanties immédiates, telles que les revenus de ses douanes, pourrait être lancé dès l'automne.

Si l'opération était conduite avec succès, — ce qu'on est en droit d'espérer, étant donnée la forte position internationale qu'occupe en ce moment le conseil de la Société des nations, — le placement d'une première tranche de l'emprunt pourrait être effectué avant la fin de l'année. On estime généralement que cette première tranche serait de 10 à 15 milliards de marks or. En vertu de l'accord de répartition conclu à Bruxelles il y a une semaine, la France obtiendrait donc sur cette première tranche de 5 à 7 milliards liquides. Ce considérable apport de capital serait d'un grand secours pour l'effort à accomplir dans les régions dévastées.

Pour que cette combinaison se réalise il faut que les Allemands acceptent les conditions que les alliés leur posent à l'heure même où cet article paraît. Nos ennemis vont déclarer qu'ils sont épuisés, que le traité de paix qui a modifié leurs frontières, les a privés des mines de fer de Lorraine, des houillères de Silésie et, par suite, d'une grosse part de leurs revenus industriels; ils ajouteront ensuite que la famine qui sévit en Allemagne depuis plusieurs années a affaibli la population ouvrière à un point tel qu'elle ne peut plus fournir la somme de travail qu'elle était en état de donner autrefois. En un mot, l'Allemand, si orgueilleux jadis, va faire aujourd'hui parade de sa misère afin de pouvoir répondre évasivement aux demandes précises que les alliés ont posées.

Si cette tactique s'affirme, il sera aisé à M. Millerand et à M. Lloyd George de déjouer cette manœuvre. L'indemnité de guerre allemande que la Société des nations va se charger de mobiliser immédiatement en emprunt international doit en effet permettre de procurer à l'Allemagne les crédits commerciaux dont elle a besoin pour acheter au dehors, non seulement les matières premières — coton, laine, minerai de fer, etc. — dont son industrie a besoin, mais aussi les produits de ravitaillement — blé, viande, etc. — que sa population affamée réclame.

Le problème de l'alimentation de l'Allemagne est, en effet, devenu une question internationale. Plus de 50 millions d'Allemands établis dans l'Europe centrale manquent à cette heure d'une nourriture suffisante. Même s'ils n'étaient pas nos ennemis il serait impossible, dans les conditions financières de l'Europe d'aujourd'hui, de leur procurer en Argentine ou aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans les pays producteurs de denrées alimentaires, les crédits nécessaires pour acheter les vivres dont ils ont un besoin aussi urgent. Cette opération bancaire ne peut s'effectuer qu'à condition de trouver en Europe des ressources nouvelles. Ces ressources ne peuvent être fournies qu'en échange de garanties précises.

La seule garantie que l'Allemagne puisse donner aujourd'hui, ce sont les revenus de ses douanes, puisque la production de ses usines s'est arrêtée et que ses chemins de fer, si riches autrefois, travaillent aujourd'hui à perte.

Le contrôle de leurs douanes par des autorités étrangères est devenu pour eux une nécessité. C'est la conséquence de leur défaite et de leur ruine. Ce n'est pas un châtiment que leur imposent les vainqueurs, c'est une obligation à laquelle les réduit leur état de faiblesse économique.

Tels sont les éléments essentiels du problème dont les conversations de Spa donneront la solution. Si l'Allemagne possède encore ses anciennes facultés de réalisation pratique qui firent sa grande force jusqu'à la guerre et même pendant la guerre, elle n'essaiera pas plus longtemps de résister au de tergiverser, elle s'inclinera.

L'acceptation par l'Allemagne de ces dures conditions sera pour elle, en même temps que la marque définitive de sa défaite, la première étape vers son relèvement économique.

Mais si l'Allemagne doit retrouver au lendemain de Spa une part de son crédit international, les alliés de par leur victoire bénéficieront bien plus encore de cette combinaison. La France, après de longs mois d'attente, va enfin recevoir un premier versement de capital liquide qui lui permettra de pousser activement la reconstruction des régions dévastées et de rétablir au dehors, après six années de guerre, sa position sur les marchés étrangers.

Dans l'intérêt de tous, il convient donc de souhaiter le succès des conversations de Spa. Après la paix militaire établie par l'armistice et la paix diplomatique signée le 28 juin à Versailles, ce sera la paix économique.

IVe REPUBLIQUE.

Cinquantenaire de la République

Paris, 7 juillet. — Le conseil de cabinet, réuni hier, sous la présidence de M. Lhopiteau, a arrêté le programme de la cérémonie commémorative du cinquantenaire de la République. Au cours de cette cérémonie, qui sera célébrée le 4 septembre, aura lieu le transfert du cœur de Gambetta de Ville-d'Avray au Panthéon.

En même temps, on placerait au Panthéon une plaque commémorative sur laquelle on associerait les noms des généraux Faidherbe et Chanzy, du colonel Denfert, défenseur de Belfort, et du défenseur de Bitche.

La participation de la province

Paris, 7 juillet. — Une délégation des maires de France sera conviée à la cérémonie du cinquantenaire de la proclamation de la République pour associer la province à Paris au suprême hommage rendu à Gambetta. Un grand discours sera prononcé au Panthéon, soit par le président du conseil, soit par le ministre de l'instruction publique. Une revue aura lieu, sans doute place de la Nation, où les poilus vainqueurs défileraient entre une double haie de vétérans de 1870.

Le soir, il y aura illuminations et réjouissances publiques. On avait d'abord songé à transférer au Panthéon les cendres de Gambetta. La chose n'est pas possible. Les cendres de Gambetta sont et demeureront à Nice. C'est le père de l'organisateur de la Défense nationale qui a exprimé le désir que son fils fût inhumé à Nice. Un acte notarié a été passé aux termes duquel la ville de Nice s'est engagée à entretenir la tombe de Gambetta et celles de son père et de sa mère, entre lesquels il repose.

Le voyage du roi d'Espagne

Le passage du souverain à Bordeaux

Alphonse XIII, la reine et l'infant don Jaime, qui avaient quitté Saint-Sébastien dans la soirée de mardi, sont passés mercredi matin en gare de Bordeaux-Saint-Jean, par l'express d'Irun.

Le train était attendu à 2 h. 55 — son horaire normal — et devait repartir à 3 h. 5; il n'est arrivé qu'à 3 h. 30, et a repris sa marche à 3 h. 40.

Les souverains voyagent dans la plus strict incognito. Il n'y avait aucune personnalité sur le quai de la gare. Au surplus, l'heure ne se prêtait à aucune réception.

Alphonse XIII, la reine et l'infante, qui se rendent à Paris et à Londres, sont accompagnés du marquis de Viane, du marquis de Bendana et de la duchesse de San-Carlos.

A l'occasion de leur passage à Bordeaux, les mesures de protection habituelles avaient été prises, sous la direction de M. Cacciaguerra, officier de paix.

La reine de Roumanie décore Verdun

Verdun, 6 juillet. — Ce matin, à huit heures et demie, la reine Marie de Roumanie, qui venait de visiter les champs de bataille de Verdun, s'est rendue aux forts de Vaux, Douaumont et Souville. A onze heures, la reine est allée à l'hôtel de ville, où elle a remis solennellement, au nom du roi et du gouvernement de Bucarest, la médaille de Roumanie à la ville martyre.

Puis, accompagnée du général Berthelot, qui a réorganisé l'armée roumaine pendant la guerre, elle est allée déjeuner à la citadelle de Verdun.

A LA COMMISSION DES FINANCES

L'ambassade française auprès du Saint-Siège

M. Noblemaire donne sa démission qui est refusée

Paris, 6 juillet. — La commission des finances de la Chambre, après avoir entendu lecture du rapport de M. Noblemaire concluant à l'adoption du projet relatif au rétablissement de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, a décidé par vingt voix contre dix-sept d'ajourner provisoirement l'examen de ce projet. A la suite de ce vote, M. Noblemaire a manifesté l'intention de se démettre de ses fonctions de rapporteur.

La commission des finances a refusé à l'unanimité d'accepter la démission de M. Noblemaire et de lui donner un remplaçant. Ceci indique, au dire des adversaires eux-mêmes du projet, que la commission ne s'est pas prononcée au fond, et que le vote ne porte que sur une question d'opportunité.

M. Noblemaire maintient sa démission

Paris, 6 juillet. — A l'issue de la séance de la commission des finances, M. Noblemaire a fait la brève déclaration suivante :

« En dépit du refus de la commission d'accepter ma démission, je persiste à ne plus vouloir me charger d'un rapport dont on n'a pas voulu ratifier les conclusions. L'attitude de la majorité de mes collègues de la commission me navre. Laissant de côté toute considération politique ou confessionnelle et n'envisageant que l'intérêt de la France, je considère que tout retard dans le rétablissement de nos relations avec le Saint-Siège a des conséquences désastreuses pour notre influence. Pendant mon séjour à Rome comme attaché militaire, j'ai pu constater combien nous avons eu à souffrir pendant la guerre d'être privés d'un représentant au Vatican. Un autre fait d'un représentant au Vatican. »

Une interpellation ?

Paris, 6 juillet. — Dès qu'ils ont connu la décision de la commission des finances de ne pas statuer immédiatement sur le crédit destiné à l'ambassade du Vatican, le général de Castelnau et quelques-uns de ses amis avaient résolu de déposer un amendement à la loi de finances ouvrant un crédit correspondant à celui demandé par le projet du gouvernement, provisoirement ajourné par la commission des finances, mais estimant que la courtoisie exigeait, avant de donner suite à leur projet, que M. Millerand ait été mis au courant des faits et, si le président y consent, qu'il ait été entendu par la commission des finances, ils ont décidé de surseoir au dépôt de cet amendement.

L'intervention de M. Herriot

Paris, 7 juillet. — L'intervention de M. Herriot à la commission des finances pour combattre le projet de rétablissement d'une ambassade auprès du Vatican produisit une très forte impression. Le député du Rhône estime que le moment est mal choisi pour renouer avec le saint-siège. Au point de vue intérieur, il craint le réveil des vieilles querelles religieuses. Au point de vue extérieur, M. Herriot estime que ce n'est pas à l'heure où persiste un état de tension des suites de la guerre entre l'Italie et la France qu'il convient de reprendre avec le Vatican une politique que continue d'éviter pour sa part le gouvernement italien.

A LA CONFÉRENCE DE SPA

Les Allemands s'efforcent d'éluder encore la question du désarmement

M. LLOYD GEORGE LEUR POSE UN ULTIMATUM

Les délégués allemands s'engagent alors à soumettre à la prochaine séance de la Conférence un plan complet de désarmement avec des dates précises

Spa, 6 juillet. — Très mouvementée, presque dramatique même par moments, a été la séance de ce jour, et qui s'est conclue par un ultimatum pur et simple, adressé aux représentants de l'Allemagne incorrigible, qui ont dû s'incliner.

La parole fut donnée dès le début à M. Gessler, ministre de la guerre du Reich, qui a une physionomie ingrate, un ton de voix désagréable, paraît sincère, et n'est pas antipathique, mais est surtout ennuyeux. M. Gessler entama un exposé d'une longueur démesurée, tendant à prouver que le gouvernement allemand avait fait de son mieux pour exécuter les clauses militaires du traité. Il allégua les troubles, les sans-travail, la crise du ravitaillement et toutes les causes de désordres pour demander le maintien d'une armée puissante.

M. Lloyd George, qui avait reçu mandat des alliés de parler en leur nom, et qui donnait des signes d'impatience, interrompit ce plaidoyer en disant : « Je voudrais bien que vous ne vous écartiez pas de la question des effectifs. Avez-vous un plan pour réduire ceux-ci et pour diminuer ou détruire votre matériel ? »

M. Gessler soutint qu'il devait auparavant exposer les raisons qui s'opposent à la démobilisation. La situation intérieure est mauvaise. Il allégua le mouvement bolcheviste, l'action des communistes et des indépendants. La bourgeoisie allemande croit au péril; elle insiste pour avoir des troupes. Et M. Gessler recommença à se lancer dans le plaidoyer cent fois entendu.

Au bout d'un moment, M. Lloyd George, de plus en plus nerveux, coupa sèchement :

— Tout ceci implique-t-il que vous n'avez pas l'intention d'exécuter le traité ? Sinon, que devons-nous en conclure ?

— Nous ne voulons pas nous dérober, affirma M. Gessler, mais j'essayais de vous faire comprendre pourquoi nous n'avons pas licencié 100,000 hommes d'un coup.

— Vous ne nous donnez pas d'indications précises; il nous faut un plan, reprit M. Lloyd George.

A M. Gessler, maladroit, se substitua le docteur Simons, ministre des affaires étrangères, insinuant et rusé.

Au nom du chancelier, il déclara qu'il n'était nullement dans les intentions de l'Allemagne de ne pas exécuter le traité.

Puis il protesta, au contraire, du désir d'exécuter ce traité; mais il plaida les circonstances atténuantes en faveur du gouvernement, qui n'était au pouvoir que depuis quelques jours, et n'avait pas eu le temps d'étudier un projet pour licencier les troupes.

— Mon collègue, dit von Simons, s'est fait mal comprendre. Nous n'avons pas eu le temps matériel d'apporter ici un plan prêt cis. Nous voulons bien exécuter toutes les clauses du traité, militaires et économiques, mais votre intérêt est que nous ne les exécutions pas simultanément. Pour assurer le relèvement économique, nous avons besoin de l'armée; ensuite, nous désarmerons.

Von Simons conclut en insistant :

— Pour exécuter strictement le traité, il faut maintenir l'ordre, et pour maintenir l'ordre, il faut une armée.

M. Delacroix, président, interrompit en demandant :

— Le gouvernement allemand a-t-il un plan pour effectuer le désarmement ?

Les ministres du Reich proposèrent de faire examiner la question par les experts militaires. Ils proposèrent de donner la parole au général von Seekt. Mais M. Lloyd George s'y opposa avec énergie. La discussion, sur ces mots, s'anima, devint générale; les questions se croisèrent, des chiffres contradictoires s'échangèrent. Finalement, von Simons proposa de laisser régler la question par une commission d'experts militaires alliés. M. Delacroix bondit : « Encore un atermoiement ! s'écria-t-il. Non, il nous faut un plan, des mesures d'exécution. »

M. Delacroix ajouta que la Conférence de Spa avait précisément pour but de mettre fin aux mesures dilatoires adoptées par les gouvernants de l'Allemagne : « Nous demandons, dit-il, aux délégués allemands s'ils sont prêts à exécuter le traité. »

Pour procurer une détente, on alla prendre le thé. Les délégués allemands se dirigèrent les premiers vers le buffet, tandis que les présidents du conseil des gouvernements français anglais et belge tenaient un rapide conseil avec les maréchaux Foch et Wilson, les généraux Weygand et Nollet, dans un salon voisin.

Dans le salon du buffet, les Allemands étaient corrects et discrets. On les laissa d'abord seuls, puis quelques Belges et Italiens s'approchèrent de leur groupe. Le contact avec les Français ne s'établit pas.

L'ultimatum

A la reprise de la séance, M. Lloyd George s'adressa avec une fermeté presque rude aux Allemands :

« Je ne puis m'empêcher de constater, dit-il, que vous comprenez à peine quel abîme profond sépare notre point de vue et votre état d'esprit. Le véritable péril consiste dans le matériel de guerre, et notamment dans les fusils qui restent disséminés un peu partout en Allemagne. Quand vous aurez saisi ces armes, ce sera le salut. Les puissances alliées ne veulent pas écraser l'Allemagne, mais elles veulent assurer la paix en Europe. Nous ne pourons plus courir les effroyables risques du passé. Si l'Allemagne avait compris son véritable intérêt, il y a longtemps qu'elle aurait exécuté les clauses du désarmement. Mais c'en est assez. »

Les Allemands tentèrent alors de jouer une troisième carte. Le chancelier prit à son tour la parole. Il essaya lui aussi, proltixe comme M. Gessler, dans la note sentimentale et larmoyante, de faire un interminable exposé des malheurs de l'Allemagne. Il s'attendrit; il mit la main sur son cœur. Il reprit tous les arguments des deux orateurs allemands et soutint qu'on ne pouvait douter des bonnes intentions des dirigeants du Reich. Ceux-ci avaient fait tout leur possible. Les élections avaient été rassurantes.

M. Lloyd George lui fit observer qu'il y avait eu une poussée à droite comme une poussée à gauche. Le chancelier répondit : « La poussée à droite n'a aucune importance ! »

M. Delacroix fut obligé d'insister :

— Avez-vous bien compris, dit-il, la question qui vous est posée ? Il s'agit d'apporter demain un plan de désarmement.

Le chancelier répondit :

— Pour pouvoir vous apporter le matériel de guerre resté aux mains de la population, il nous faut une armée.

Il allégua que la police ne disposait que de peu d'hommes, et qu'ils étaient sans discipline, qu'il était nécessaire de la centraliser. Il mit la main sur son cœur pour répéter son désir sincère d'exécuter le traité dans la mesure du possible. « Mais, reprit-il, à l'impossible nul n'est tenu. »

Alors, M. Lloyd George, traduisant le sentiment des alliés qui en avaient assez, se leva, et, en scandant les mots, dit aux Allemands :

— J'éprouve un réel désappointement. C'est la première fois que nous discutons ensemble du traité, et sur un article fondamental, spécifique en quelque sorte, vous vous dérobez sans cesse. Il nous faut une réponse précise sur un point précis. Or, nous ne recevons que des assurances vagues; pas de plan, pas d'étude pour le passé, pas de programme pour l'avenir. Vous avez vos difficultés, j'ai les miennes. Je ne puis passer tout mon temps à Spa. Je vous demande une réponse pour demain, sans quoi nous ne pourrons pas rester plus longtemps ici.

C'était l'ultimatum pur et simple.

Von Simons, le chancelier et Gessler se consultèrent, décontenancés, du regard. Enfin, après un lourd silence, tous les regards braqués sur lui, von Simons suggéra :

— Le délai est bien court. Donnez-nous quelques heures de plus.

— Soit, trancha M. Delacroix, demain, à trois heures de l'après-midi.

Et, sur ces mots, cette séance historique fut levée.

La sortie des délégués

Les délégués allemands MM. Fehrenbach et Simons sortirent les premiers de la villa Freneuse, suivis du général von Seekt, la cigarette aux lèvres, le monocle à l'œil, l'air impénétrable, accompagné de ses officiers d'état-major; vinrent ensuite MM. Millerand et Le Trocquer, puis MM. Lloyd George et lord Curzon et les autres représentants alliés, ainsi que les experts qui avaient participé à la réunion.

On a par cet aperçu de la séance une vue de la tactique de la diplomatie allemande. Elle s'est efforcée d'éluder la question du désarmement, et il a fallu toute la résolution de M. Lloyd George, interprète fidèle des alliés unanimes, pour l'amener à consentir enfin à faire connaître ses intentions sur ce point capital. D'autre part, son jeu consiste à vouloir lier le problème militaire au problème économique en assurant aux alliés qu'ils n'obtiendront de satisfaction de cet ordre qu'en laissant à l'Allemagne son armée.

LA SALLE DES DELIBERATIONS DE LA CONFERENCE A LA VILLA FRENEUSE
En haut : UN GROUPE DE DELEGUES ALLIES — Photo Rol

On exigerait 200 milliards d'indemnité globale

Spa, 7 juillet. — Le chiffre global des réparations à exiger de l'Allemagne ne sera vraisemblablement pas inférieur à 200 milliards de francs, payables par annuités progressives pendant quarante-deux années. Les alliés sont très exactement renseignés sur les capacités de paiement de l'Allemagne. L'Institut Solvay, qui avait été chargé d'étudier cette question, a déposé son rapport samedi dernier, et la commission pourra y trouver assez d'éléments pour répondre victorieusement aux arguments des délégués allemands.

A la conférence des ambassadeurs

Paris, 6 juillet. — La conférence des ambassadeurs, réunie ce matin au quai d'Orsay, sous la présidence de M. Jules Cambon, s'est tout d'abord occupée de la question des indemnités à allouer aux membres de la commission du plébiscite de Klagenfurth, puis elle a décidé que l'échange des ratifications du traité de Saint-Germain aura lieu le 16 juillet prochain.

Mercredi matin, la conférence tiendra une nouvelle réunion.

M. Jules Cambon, président par intérim de la conférence de la paix, en l'absence de M. Millerand, a fait remettre une lettre portant sa signature aux délégations polonaise et tchéco-slovaque, les informant qu'en présence de leur refus d'accepter l'arbitrage pour le territoire de Teschen, la conférence de la paix a décidé d'appliquer la décision du conseil suprême du 27 septembre 1919, qui prévoit un plébiscite dans le district de Teschen. Ce plébiscite aura lieu dans le plus bref délai possible.

REVUE DE LA PRESSE

A la Conférence de Spa

Dans le **Matin**, M. Jules Sauerwein écrit, de Spa, après la deuxième séance de la Conférence :

« C'était un incontestable avantage pour les Allemands que de venir discuter contradictoirement sur la question du désarmement. La délibération a eu pour résultat un nouveau profit à leur actif, bien qu'ici on ne paraisse pas s'en douter. Au lieu que les alliés proposent et disposent, ce sont les Allemands qui ont à donner demain leur plan de démobilisation et de destruction du matériel. Sans doute n'est-il pas dit que ce plan soit accepté tel quel, mais quand on dit aux gens : « Apportez-» nous une suggestion, » on semble tout de même s'engager à leur faire quelque concession. Le ton qui est employé ne change rien à ce fait essentiel. »

Le **Journal** (Saint-Brice) estime qu'il ne faut pas prendre au tragique l'incident qui a marqué la première séance de la Conférence de Spa :

« C'est un coup d'essai. Comme il arrive toujours au début d'un duel, les deux adversaires cherchent à prendre leur mesure. Les Allemands, qui n'ont pas l'habitude de prendre des détours, se sont montrés immédiatement sous leur véritable jour : arrogants, sournois, résolus à se tenir sur la défensive et à pousser l'obstruction jusqu'aux extrêmes limites. »

L'Echo de Paris (Pertinax) note ce qu'a de constant la tactique de nos adversaires :

« Ils essaient de lier toutes les questions et de subordonner tel engagement qu'ils souscrivent à tel autre engagement souscrit envers eux relativement à une autre partie du traité, méthode qui est pour leur permettre de s'évader sans cesse et d'ergoter à l'infini. On leur parle de questions militaires, ils répondent en alléguant les clauses économiques. »

Le **Figaro** (Jacques Roujon) :

« Hier, à Spa, on a vu quelle conception les ministres du Reich avaient de la bonne volonté ! Ils n'ont commencé à comprendre leur devoir que devant l'ultimatum. Une fois de plus, l'Allemagne a prouvé qu'elle n'obéissait qu'à la force. Dans ces conditions, il est clair que tous les traités, tous les engagements, toutes les notes et contre-notes resteront sans effet si des sanctions ne sont pas prévues, si des gages ne sont pas pris. »

Le revers de la médaille

L'**Intransigeant** (M. Léon Bailby) :

« Aujourd'hui, l'assainissement du marché renverse les calculs de tous les haussiers et fait perdre un peu à des gens qui gagnerent beaucoup. Mais n'est-ce pas bonne justice ? Et d'ailleurs, les gains précédents réalisés si facilement pendant deux ou trois belles années ne donnent-ils pas le moyen à nos stockistes de sacrifier à la baisse pendant les trois, quatre ou six mois de transition au cours desquels les affaires pourront reprendre une marche normale ? Parler de faillite générale à cette occasion, c'est nous abuser. Des habitudes fâcheuses ont été prises au cours de la guerre, où quiconque a vendu quelque chose à quelqu'un a prétendu faire fortune en trois ans. Ces coups de réussite, dus beaucoup moins au travail qu'à la spéculation, comportent des risques et des contrepparties devant lesquels s'effarent aujourd'hui les gens qui n'admettent pas que la roue tourne et que leur billet ne sorte pas gagnant à tous les coups. Nous les plaindrons quand nous en aurons le temps. »

L'Homme libre :

« C'est, dit-on, qu'il y a de gros intérêts en jeu, des ruines en perspective, des faillites à éviter. Oui bien. Cela se peut, mais ces intérêts, que sont-ils, sinon des intérêts particuliers ? »

Autour d'une bouteille de chambertin

C'est à l'insistance tenace de M. Jonnart que le général Lyautey, qui va être admis demain à l'Académie, dut son commandement d'Aïn-Sefra, qui devait le conduire au poste de résident général au Maroc et le mettre à même d'accomplir l'œuvre magnifique qu'il y a réalisée :

« M. Jonnart, raconte le **Gaulois**, avait obtenu du cabinet Waldeck-Rousseau la réorganisation indépendante du cercle d'Aïn-Sefra, quoique le général André jugeât cette mesure révolutionnaire. Et, tout en finissant par acquiescer à la décision de ses collègues, il déclara à M. Jonnart que, le colonel Lyautey étant un officier de cavalerie, il ne l'aurait pas. Pressé d'en finir, M. Jonnart annonça quelques jours après sa visite au général André pour dix heures du matin. A onze heures et demie, il n'était pas encore reçu. Il se retirait, qand survint le général, qui s'excusa :

» — J'allais déjeuner, répondit M. Jonnart, et je ne serais pas revenu.

» — Eh bien ! déjeunez avec moi, répartit le général.

» Quand on fut à table, le maître d'hôtel présenta au général une bouteille de chambertin dont une partie du clos était sa propriété et dont il était très fier. Son premier mouvement fut de renvoyer la bouteille, mais il se ravisa :

» — Vous mettez peut-être aussi de l'eau dans votre vin, comme tous ces messieurs du Sénat et de la Chambre ?

» — Jamais de la vie ! protesta M. Jonnart.

» La bouteille y passa. Le général, tout épanoui de voir apprécier son vin, dit enfin à M. Jonnart :

» — Voyons, que voulez-vous ? Je suis prêt à vous faire plaisir.

» — Je vous l'ai dit : donnez-moi Lyautey.

» — Ah ! vous y tenez. Allons, vous l'aurez.

» — Je vous remercie. Et nous signons tout de suite ?

» — Mais vous avez ma parole.

» — Je n'en doute pas. Seulement, une fois dehors, on peut vous circonvenir, soulever des objections. J'aime autant rentrer à Alger mon affaire conclue.

» Et, mandés aussitôt, les chefs de service firent libeller sur-le-champ les papiers nécessaires. »

Le tour d'Europe en avion

LE LIEUTENANT ROGET A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 4 juillet (retardée). — Le lieutenant Roget a quitté Bucarest le dimanche 4 juillet, à huit heures. Après un parcours contrarié par un très mauvais temps, il est arrivé à onze heures trente à Constantinople, où il a atterri sur le terrain des missions françaises, dirigées par le lieutenant-colonel de Coys.

LA GUERR GRÉCO-TURQUE

Les Grecs marchent sur Brousse

Constantinople, 7 juillet. — Les Grecs marchent sur Brousse. Les nationalistes évacuent la ville

Une délégation des nationalistes chez les alliés

Constantinople, 6 juillet. — Mustapha Kemal a envoyé, via Bakou-Astrakan-Moscou-mer Baltique, une délégation en Europe chargée d'entrer en contact avec les gouvernements français et italien. La délégation est chargée d'exposer aux gouvernements alliés les vues des nationalistes turcs au sujet du traité de paix.

La flotte anglaise

Malte, 7 juillet. — Le croiseur « Cardiff » a quitté le port, à destination de Constantinople. Le destroyer « Seraph », mouillé à Moudros, appareillera également pour le Bosphore. Toute la flotte de la Méditerranée, à quelques unités près, se trouve actuellement dans les eaux turques.

Attitude suspecte des Bulgares

Athènes, 7 juillet. — L'attitude du gouvernement bulgare cause une inquiétude considérable aux autorités grecques. Celles-ci déclarent avoir la preuve que les Bulgares continuent à prêter assistance à Tayar, le leader nationaliste de Thrace, en lui envoyant des munitions et en recrutant pour lui des comitadjis. On a aussi des raisons de croire que la Bulgarie prend des mesures qui lui permettraient de mobiliser secrètement ses troupes.

15,000 musulmans massacrés par les bolcheviks

Constantinople, 6 juillet. — D'après les déclarations d'un témoin qui a assisté à l'établissement d'un Soviet à Bakou, trois mille « rouges » russes étaient en garnison à Elisabethpol, et leur traitement provocateur des habitants tartares eut pour résultat le soulèvement des Tartares et l'appel à la rescousse de l'armée azerbeidjanienne, qui avait quitté la région quand le Soviet russe s'est établi à Bakou. Les troupes attaquèrent les rouges, en tuant 1,500, tandis que beaucoup de bolcheviks cherchaient un refuge dans le quartier arménien.

Les troupes tartares se retirèrent alors d'Elisabethpol, laissant la ville à la merci des rouges. Le général rouge Levinsky demanda de grands renforts de Bakou avec des canons. Après avoir bombardé la ville pendant deux jours, il l'attaqua. La résistance de la ville avait d'abord été heureuse, mais, pour éviter un massacre, les Arméniens de l'endroit restèrent passifs ou attaquèrent leurs concitoyens. Les rouges russes massacrèrent les musulmans en masse, tuant au moins 15,000 hommes, femmes et enfants. Un grand nombre de femmes musulmanes furent enlevées, et le Coran fut lacéré.

Elisabethpol, à part le quartier arménien, n'est plus qu'une ruine.

La guerre russo-polonaise

Les bolcheviks auraient pris Kovno (?)

Berlin, 6 juillet. — On mande de Breslau que les Polonais battent en retraite sur un large front, au sud du Pripet. Les rouges auraient pris Kovno, en Volhynie, ce qui les met en possession du chemin de fer du Sud-Ouest et intercepte complètement les communications entre l'armée polonaise du Nord et celle du Sud. Cette dernière est dans une situation critique.

N. B. — Cette nouvelle, de source allemande, ne doit être accueillie que sous réserves.

Le général Wrangel détruit un corps de cavalerie bolcheviste

Londres, 6 juillet. — Un communiqué du War-Office dit que la cavalerie du général Wrangel a cerné un corps de cavalerie bolcheviste composé de dix-huit régiments, lesquels furent pris sous le feu concentré des trains blindés, des troupes et des avions; 150 hommes seulement se sont échappés. Le champ de bataille est jonché de cadavres ennemis. La cavalerie du général Wrangel a fait 1,000 prisonniers, dont un officier commandant le corps de cavalerie et son état-major, et a capturé quarante canons, de nombreuses mitrailleuses et du matériel de transport.

Kherson et Alexandrovsk occupées

Sébastopol, 7 juillet. — L'armée du général Wrangel a occupé Kherson et Alexandrovsk.

La Poudrerie de Vonges a sauté

10 MORTS — 40 BLESSES

Dijon, 7 juillet. — A 7 h. 30, ce matin, quatre explosions se sont succédé à quelques secondes d'intervalle à la poudrerie nationale de Vonges. C'étaient les quatre bâtiments destinés à la fabrication du perchlorate qui sautaient. Dans les ateliers, travaillait habituellement un effectif de 50 à 60 ouvriers. Les bâtiments ont été réduits en miettes par l'explosion. On compte jusqu'ici une cinquantaine de victimes, dont dix morts.

Le bruit de l'explosion a été perçu dans un rayon de 15 kilomètres, et dans ce même rayon, des vitres ont été brisées.

Les pensions des marins

Paris, 6 juillet. — La commission de la marine marchande a chargé M. Auguste Gérard de déposer son rapport sur les propositions de loi tendant à l'amélioration provisoire des pensions des inscrits maritimes. La commission a substitué aux propositions de loi de M. Rio, quadruplant le taux des pensions et des suppléments, un texte qui étend tous les avantages de la loi du 25 mars 1920 aux inscrits maritimes. Ceux-ci en jouiront jusqu'à ce que le statut de la Caisse des invalides et celui de la Caisse de prévoyance soient réformés.

LA BAISSE

DU LAIT A 70 CENTIMES

Cosnes (Loire), 7 juillet. — Le lait est vendu en baisse, à 70 centimes.

DANS LA CHARENTE

Angoulême, 6 juillet. — Au dernier marché aux fourrages, les cours ont subi une nouvelle baisse assez sensible. Le foin a été, en effet, coté de 90 à 110 francs le mille, et la paille n'a pas pu dépasser 90 francs. Quant à l'avoine, malgré la faible quantité apportée, elle a trouvé difficilement preneur à 40 francs.

LES « ENRAYEURS » OPERENT AU HAVRE

Le Havre, 6 juillet. — Après un entretien avec le maire du Havre, le commissaire central s'est rendu aux marchés aux bestiaux, où il a constaté que les arrivages étaient moins nombreux que d'ordinaire. Les bouchers achètent le moins possible et le cours pour les moutons était supérieur à celui du marché précédent. Le même fait s'est produit pour les veaux. Le public, qui se rend compte des agissements des marchands, ne cesse de manifester son mécontentement.

CONDAMNATIONS DE SPECULATEURS

Montpellier, 6 juillet. — Le tribunal correctionnel a condamné à dix jours de prison et 300 fr. d'amende une laitière poursuivie pour mouillage de lait, et à six jours de prison et 50 fr. d'amende un boulanger inculpé de spéculation illicite sur la farine du ravitaillement.

AUX ÉTATS-UNIS

M. Cox désigné comme candidat des démocrates

San-Francisco, 6 juillet. — M. Palmer s'est retiré de la convention démocrate après le 38e tour de scrutin. M. Cox a pris alors une avance sur M. Mac Adoo. Les partisans de ce dernier voulaient ajourner le scrutin à mercredi, mais les partisans de M. Cox s'y opposèrent. Au 43e tour de scrutin, M. Cox a obtenu 568 voix, et M. Mac Adoo 410 voix.

San-Francisco, 6 juillet. — C'est à 1 h. 40 du matin que M. Cox a été choisi comme candidat démocrate. Quand, au 44e tour de scrutin, M. Cox eut obtenu 702 voix et qu'il fut manifeste qu'il obtiendrait la majorité des deux tiers, le chef des partisans de M. Mac Adoo est monté à la tribune et a présenté une motion proposant la nomination unanime de M. Cox.

Cette proposition a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements qui s'est prolongé quatre minutes, empêchant momentanément le président de la convention de mettre la motion aux voix. Celle-ci a enfin été adoptée au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les manifestations se sont prolongées longtemps et les délégués semblaient oublier qu'ils devaient procéder au choix du candidat à la vice-présidence.

C'est au milieu des acclamations de la foule que les dirigeants ont ajourné la convention à midi

A LA CHAMBRE

Le budget des régions libérées

Séance de mardi après-midi

Au cours de la séance de l'après-midi, **M. Léon Escoffier** (Nord) se plaint aussi de la diminution des crédits, de la lenteur de l'attribution des indemnités, de l'incompétence des fonctionnaires, des retards apportés à la livraison du matériel et des machines nécessaires à l'extraction minière.

Comme il doit repartir ce soir même pour Spa, **M. François-Marsal** tient à dire, au sujet de l'amendement de M. Louis-Marin demandant le rétablissement des crédits à 12 milliards, que s'il y a accord à ce sujet entre le rapporteur général et M. Marin il n'assistera pas à la discussion de la Conférence de Spa.

M. Loucheur, rapporteur : La commission est d'accord avec le ministre pour l'avance de 12 milliards au lieu de 9 milliards. Mais, après son retour, le ministre devra faire fonctionner le Crédit national selon ses statuts, afin que, le plus rapidement possible, il entreprenne le service de paiement des avances.

M. François-Marsal : Je m'efforcerai de faire fonctionner le Crédit national le plus tôt possible pour la remise des avances en même temps que la remise des titres aux sinistrés, conformément à la loi. (Applaudissements.)

M. Philippoteaux (Ardennes) proteste contre la non-application de la loi sur les dommages de guerre. Nous souhaitons tous, dit-il, que la réparation des dommages soit la sanction des crimes de l'Allemagne.

M. Tardieu : L'Allemagne peut payer, quoi qu'en pensent certains. (Mouvements divers.)

M. Philippoteaux réclame une application loyale de cette loi de la part de l'Etat, de l'administration et des sinistrés eux-mêmes.

M. François-Marsal, ministre des finances, fait confiance aux députés des régions libérées pour que ceux-ci fassent comprendre aux sinistrés que leur intérêt est d'accepter les bons du Trésor, la signature de la France ayant toujours sa valeur.

M. Loucheur rapporteur : La commission des finances vient de décider qu'un nouveau projet sur les modalités de paiement sera incorporé dans la loi des finances. (Très bien !)

M. André Paisant (Oise), considérant ce qu'on pensait exiger de l'Allemagne, ce qu'on lui demande et ce qu'elle peut payer, supplie la Chambre de demander justice avec lui. Au moment où notre gouvernement défend nos intérêts à Spa, il faut être derrière le gouvernement pour la soutenir. (Applaudissements.)

M. Macarez (Nord) prie le ministre des régions libérées d'intervenir auprès du président du conseil afin qu'à Spa on oblige les Allemands à restituer le bétail qu'ils ont dérobé, ce qui leur est possible avec les 16 millions de têtes de bétail qu'ils possèdent. Les prairies allemandes regorgent de bœufs et de chevaux, alors que celles du nord de la France sont vides. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à mercredi matin. La séance est levée.

AU SÉNAT

La limite d'âge des officiers généraux

Paris, 6 juillet. — On aborde la discussion du projet de loi modifiant les limites d'âge des officiers généraux, colonels et fonctionnaires militaires de grades correspondants.

La commission sénatoriale propose un texte transactionnel entre le projet adopté par la Chambre qui maintient les limites d'âge de la loi de 1917 et la loi organique de 1876. Il fixe à soixante ans la limite d'âge des colonels, à soixante et un celle des généraux de brigade, et à soixante-cinq celle des généraux de division.

M. André Lefèvre, ministre de la guerre, demande au Sénat de s'en tenir, comme la Chambre, à la loi de 1917, qui fixe à cinquante-neuf ans la limite d'âge des colonels, à soixante ans celle des généraux de brigade, et à soixante-deux ans celle des généraux de division.

Le ministre ajoute qu'il est prêt à envisager toutes les compensations possibles pour les officiers qui auraient été lésés; il s'engage notamment à proposer la création d'un honorariat du généralat.

La proposition transactionnelle de la commission sénatoriale est repoussée par 250 voix contre 50, et le texte de la Chambre, c'est-à-dire le maintien des dispositions de la loi 1917, est adopté à mains levées.

Le Sénat s'ajourne à après-demain jeudi.

La séance est levée.

La Conférence de Spa

La Belgique ne fera aucune concession sur son droit de priorité

Spa, 6 juillet. — M. Delacroix, premier ministre, et M. Jaspars, ministre de l'intérieur, ont eu hier un entretien avec les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. Les ministres belges auraient fait savoir qu'ils n'admettront aucune concession sur le principe de la priorité consacrée par le traité de Versailles.

La livraison du matériel aéronautique allemand

Berlin, 6 juillet. — Le ministre du Trésor fait connaître que tout le matériel d'aviation possédé par les autorités ou des particuliers, et qui est livrable en vertu de l'article 202 du traité de Versailles, est désormais saisi, et que chacun est tenu de déclarer le matériel en sa possession. Les contraventions seront punies de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 100,000 marks.

La presse allemande et le désarmement

Berlin, 6 juillet. — Le départ de M. Gessler pour Spa réveille des espérances auxquelles l'Allemagne commençait à renoncer.

Le « Berliner Tageblatt » écrit : « Il ne serait pas impossible que ceux des représentants de l'Entente qui sont disposés à faire preuve d'une certaine conciliation dans la question du désarmement se prennent tout d'abord à proposer une prolongation du délai de désarmement. Cela serait peu de chose, ou même rien, car une telle prolongation de délai n'aurait d'autre effet que de prolonger l'agitation causée dans la reichswehr par l'incertitude de son avenir. »

La « Deutsche Tages Zeitung », organe nationaliste, s'exprime ainsi : « C'est pour nous une chose arrêtée : le gouvernement et le Reichstag n'ont pas le droit d'approuver un désarmement de l'Allemagne, et cela en aucun cas, même sous la pression de menaces quelconques ou de mesures quelconques. »

Le « Lokalanzeiger » écrit de son côté : « C'est la tâche du gouvernement allemand de signaler notamment, à Spa, que le désarmement et la décentralisation de la police de sûreté équivalent à livrer l'Allemagne aux criminels politiques et de droit commun, et à empêcher les paiements de l'Allemagne. »

Le Congrès du Syndicat national des eaux et forêts surseoit à l'affiliation à la C. G. T.

Paris, 6 juillet. — Le Congrès du Syndicat national des eaux et forêts de France et des colonies s'est ouvert hier. Le maintien de la forme syndicale des forestiers fut voté par 24 oui, contre 10 abstentions. En ce qui concerne l'affiliation à la C. G. T., on vota, par 21 voix contre 13, un ordre du jour dans lequel il est question de « surseoir momentanément à toute décision ».

LA VIE SPORTIVE

Courses de Compiègne

Résultats du mardi 6 juillet.

PRIX DU FORT-POIRIER (A réclamer), 4,000 francs, 900 mètres.
1. **ALADY** (Mac Gee) ..... G. 19 » 9 50 — à M. W.-A. Chanler
2. **La-Rochère** (J. Cooke), à M. André ..... P. 46 50 20 50
3. **Sérénité** (Sharpe), à M. Martinez de Hoz. — Non placés : Lawn-Tennis (A. Woodland), Miss-Smut (Garner), Kadours (Jennings), First-Rose (Milton Henry). — 2 long. 1/2. 1 long. — **Aready** (Arc-de-Triomphe et Bartarella), est entraîné par W. Pratt.

PRIX DES BEAUX-MONTS, 4,000 francs, 2,000 mètres.
1. **San-Gabriele** (Sharpe) ..... G. 34 » 31 »
2. **Bleranfort** (Garner), à M. Eknayan ..... P. 30 » 9 »
3. **Perigourdine** (Ch. Childs), à M. Martinez de Hoz ..... P. 13 » 6 »

Non placés : Dabrule (G. Seguin), Front-de-Mer (E. Allemand), Le-Bélier (Mac Gee), Saint-Amarin-II (A. Woodland), Friboursette (L. Bara), Champde (G. Bartholomew), Platine (J. Cooke). — 1 long. 1/2, 1 long. 1/2. — **San-Gabriele** (Gorges et Sakkara) est entraîné par Newton.

PRIX DU PUTOIS, 4,000 francs, 900 mètres.
1. **LA-FALOTERIE** (G. Stern) ..... G. 14 » 7 50 — à M. Marcel Boussac
2. **Free-Girl** (Sharpe), à M. El. Cunnington ..... P. 20 50 11 50
3. **Reinette-II** (Garner), à M. Pierre Champion. — Non placés : Dernier-Né (E. Rolfe), Sonner (Lancaster), Angèle (Cunningh). — 2 long., 1 long. 1/2. — **La-Faloterie** (Isard-II et Laubinière) est entraînée par G. Stern.

GRAND-PRIX DE COMPIEGNE, 15,000 francs, 2,400 mètres.
1. **SAMMY** (O'Neill) ..... G. 40 » 25 »
2. **Semmeroux** (Sharpe), à M. J. Stern ..... P. 16 » 9 50
3. **Mignon** (Hobbs), à M. Boussac ..... P. 21 50 8 »

Fil-à-la-Petite (Mac Gee). — Non placés : Anvin (G. Mitchell), Luc-III (Garner), Serpenteau-IV (Lamoure), Crior (E. Allemand), Dancing-Maïd (Jennings), La Falise (G. Bartholomew). — Encolure, tête, 3/4 de longueur. — **Sammy** (Blarney et La-Prétentaine) est entraîné par Mathurin Pantall.

PRIX DE VILLERS-COTTERETS (handicap), 5,000 francs, 2,400 mètres.
1. **NON-BEGUIN** (Kriegelstein) ..... G. 72 50 36 »
2. **Pétale** (J. Maiden), au baron E. de Rothschild ..... P. 81 » 23 »
3. **Nonnain-de-Magny** (G. Bartholomew), à M. Jules Joseph ..... P. 48 50 36 »

Non placés : Enos (Sharpe), Nabel (Garner), Vive-la-France (A. Woodland), Irish-Lady (Fresson). — 3 long., 2 long. 1/2. — **Non-Béguin** (Mordant et Landelles) est entraîné par G. Stern.

PRIX DE CABLEFONT (haies), 4,600 fr., 2,600 mètres.
1. **Le-Merisier** (J. Cazebielle) ..... G. 68 » 35 50
2. **Cheviram** (E. Juge), à M. Eknayan ..... P. 53 50 34 »
3. **Dorbrat** (W. Mitchell), à M. Weill ..... P. 24 50 11 »

Non placés : Sa-Phonix (A. Norman); Majunga (R. Head); Once-More (L. Bara); Romulus (Alexander); Golden-Puff (G. Bartholomew), tombé. — Octrie tête, 4 long. — **Le-Merisier** (Mont-Petlot et Merlac) est entraîné par Delaime.

CYCLISME

Le Tour de France

La 5e étape : Bayonne-Luchon (325 kilomètres)

Bayonne, 7 juillet. — Malgré l'heure matinale, un grand nombre de curieux assistaient au départ des coureurs restant encore en course, qui vont affronter la plus dure étape du parcours, et dont les difficultés seront encore augmentées par l'orage.

Oloron, 7 juillet. — Au contrôle volant, où une neutralisation de trois minutes est prévue, passent en peloton, à 7 h. 51, Beeckmans, Christophe, Lambot, Barthélemy, Heusghem frères, Vandacle, Mottiat, Bellanger, Rossius, Thys, Scieur, Masson, Chassot, etc.

CIRCUIT J. LOCHE

Pour cette épreuve, qui aura lieu le 14 juillet, nous rappelons que les engagements seront clos irrévocablement le jeudi 8 juillet au soir, chez M. Emile Bondoire, 28, rue Vieille-Tour.

En plus des 16 magnifiques prix dont cette épreuve est dotée, six nouveaux prix viennent s'ajouter à la liste. Voir l'exposition, 8, rue du Mirail. Engagements, 2 fr pour les licenciés de l'U. V. F., 4 fr. pour les non licenciés.

VELODROME DU STADIUM

L'annonce de la venue dans notre ville de l'athlète remarquable Léon Georget, neuf fois vainqueur du Bol d'Or, a provoqué une sensation dans tous les milieux cyclistes. C'est, en effet, la première fois que ce prestigieux coureur paraîtra sur une piste locale. Et comme dans un match de 50 kilomètres derrière Stumpfa, il sera opposé à Godivier, le meilleur spécialiste actuel de ce genre d'épreuves, et à Louis Luguet, le vaillant Bordelais, sur le compte duquel il est inutile d'insister, tous les sportsmen bordelais voudront voir cette rencontre.

ATHLÉTISME

LE GRAND CONCOURS DU 11 JUILLET

Cette grande manifestation sportive que sera le troisième concours régional de préparation militaire et d'éducation physique se déroulera le dimanche 11 juillet sur le terrain du Stade bordelais et intéresse de toutes les autorités civiles et militaires de notre ville.

Et Bordeaux, ce jour-là, donnera lieu à une de ces manifestations dont le caractère patriotique en assure d'avance un légitime succès.

Le mouvement sportif qui s'accentue de jour en jour en France, ne peut manquer de conduire sur la pelouse du Stade, route du Médoc, les partisans de l'éducation physique et tous ceux qui pendant les dures années de la guerre en ont reconnu les bienfaits.

La présence effective des autorités civiles, militaires et des notabilités bordelaises les plus marquantes, dénote surabondamment l'importance qui s'attache à semblable manifestation. 1,200 jeunes gens et 200 jeunes filles représentant 60 Sociétés et évolueront sous les yeux de milliers de spectateurs.

BORDEAUX

SOUSCRIPTION

en faveur des familles des victimes du naufrage de l'*Afrique*

Sixième liste de souscription

Equipage du vapeur « Pierre », 30 fr.; MM. Benéché, 41, quai des Chartrons, 50 fr.; Crocheyerre et Guy, 41, rue Blanchard-Latour, 150 fr.; A. Dormoy, 200 fr.; John Crigton, 5 fr.; paquebot « Amiral-Fourichon », 267 fr.; Balinéau, rue Guillaume-Leblanc, 200 fr.; Thebault (2e versement), 5 fr.; Vladen, graisseur à bord du « Ceylan », 20 fr.; anonyme, 25 fr. — Total, 962 fr. — Listes précédentes, 14,832 fr. — Total à ce jour, 15,794 fr.

Les souscriptions sont toujours reçues au siège du comité, 11, rue Michel, Bordeaux.

Les fêtes en l'honneur de Goya

Un télégramme du roi d'Espagne

M. le Préfet de la Gironde, qui avait envoyé à S. M. le roi d'Espagne une adresse de sympathie signée de MM. le Maire de Bordeaux et le président de la Chambre de commerce, à l'occasion des fêtes célébrées en l'honneur de Goya, vient de recevoir le télégramme suivant :

« A mon retour de Madrid, je reçois votre aimable télégramme. Acceptez, ainsi que M. le Maire de Bordeaux et M. le Président de la Chambre de commerce et Comité rapprochement, expression ma reconnaissance plus sincère pour ce précieux témoignage d'affectueuse sympathie à l'égard de l'Espagne et pour l'hommage en l'honneur de notre grand peintre Goya.

» Signé : ALFONSO, Rey. »

Légion d'honneur

Est nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la guerre, le lieutenant de réserve Gustave Gounouilhou, du 165e régiment d'infanterie, 10e compagnie de mitrailleuses.

Cette nomination, qu'il nous est particulièrement agréable de relever au « Journal officiel », est accompagnée de la citation suivante : « Officier d'un courage au-dessus de tout éloge. Très gravement intoxiqué, le 25 septembre 1917, à Bixschotte, a refusé de se laisser évacuer, conservant le commandement de sa section jusqu'à épuisement complet de ses forces. »

Engagé volontaire à dix-sept ans, au début des hostilités, dans la cavalerie, M. Gustave Gounouilhou est passé, sur sa demande, dans l'infanterie et a successivement conquis tous ses grades sur le front.

— Par un récent décret a été inscrit, à titre posthume, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, le sous-lieutenant Yves-Charles de Simard de Pitray, mort au champ d'honneur.

A cette nomination est jointe cette citation : « Jeune officier de la plus grande bravoure. Le 9 juin 1918, complètement cerné par l'ennemi, réussit à lui échapper. Ayant pris, aussitôt après, le commandement d'une autre section, dont le chef venait d'être tué, arriva à son poste au moment où l'ennemi déclanchait une violente attaque, fit l'admiration de tous par sa belle attitude. Tombé glorieusement pour la France. » (Deux citations antérieures, croix de guerre avec palme.)

Puisse l'attribution de cette distinction atténuer la patriotique douleur de la famille de Pitray, si honorablement connue et si unanimement estimée à Bordeaux.

Des livres pour les petits Alsaciens

Au moment où l'année scolaire va finir, l'Association des Dames françaises (Croix-Rouge), qui a créé plus de soixante comités de secours en Alsace, fait appel à tous les écoliers de France et à leurs familles pour envoyer à leurs frères de la chère province reconquise les livres de classes, dictionnaires et livres de prix usagés dont ils ne se serviront plus.

En raison des prix d'impression et du papier, les livres français sont, en effet, bien rares en Alsace, où les élèves des écoles n'ont guère entre les mains que leurs anciens livres allemands. Il y a donc là un ordre patriotique de tout premier ordre, et l'Association des Dames françaises remercie à l'avance tous ceux qui l'aideront à le remplir.

Prière d'adresser les envois, soit à la présidente de l'Association des Dames françaises, 12, rue Gaillon, Paris (avec la mention Alsace), soit à Mme North Siegfried, 27, rue Goethe, à Strasbourg.

Les passeports entre l'Espagne et la France

M. Ybarnégaray, député des Basses-Pyrénées, ayant demandé à M. le Ministre des affaires étrangères la suppression immédiate du régime des passeports, qui entrave les relations et le commerce entre la France et l'Espagne, a reçu du ministre une réponse déclarant que cette suppression ne saurait être envisagée que lorsque pourront être mises en vigueur les dispositions d'un projet de loi actuellement soumis à la Chambre relatif à l'admission et à la circulation des étrangers en France.

Le ministre ajoute que, pour atténuer aussi largement que possible les inconvénients du régime des passeports, des ententes sont intervenues entre certains Etats, notamment avec l'Espagne, supprimant la formalité du visa à chaque voyage pour les ressortissants espagnols ou français ayant obtenu une première fois un visa de l'autorité consulaire compétente. Le passeport reste ainsi utilisable pendant toute la durée de sa validité.

A propos de vols de magnétos

Cinq arrestations

Depuis quelque temps, de nombreux vols étaient commis dans le camp du groupe d'aviation, allées de Chartres, ainsi que sur les wagons en station sur les quais. La brigade de la Sûreté Couralet fut chargée des recherches utiles. Elle a eu la main heureuse, car elle vient de procéder à la capture de cinq individus.

Empressons-nous de dire que les écumeurs du dit camp étaient principalement trois militaires qui y étaient employés. Ce sont André G..., Charles T... et Joseph R...

Le premier s'était emparé notamment de magnétos, pendant que les deux autres faisaient le guet.

Les trois soldats ont été écroués, ainsi que leurs complices par recel : un manœuvre de la rue Neuve et un forgeron du quai Sainte-Croix. Des perquisitions effectuées au domicile des inculpés ont fait découvrir de nombreux articles volés au préjudice du groupe d'aviation ou sur les wagons en station sur les quais.

Pillage d'un lavoir

Il y a, on le sait, un lavoir situé allées des Pins. Ce local a été visité nuitamment par des inconnus, qui y ont pris une grande quantité de linge mis à sécher.

Ce vol est commis au détriment des blanchisseuses désignées ci-après : Mme Marie Dret, rue Langlois, 3; Mme Marie Ducourneau, rue des Faures, 59; Mme Jeanne Delrieu, rue Bataille, 11; Mme Jeanne Camou, 114, avenue d'Alsace-Lorraine, à Caudéran, et Mme Rose Hallat, demeurant chemin du Pin, 2.

Le linge était bien blanc; le voici passé au bleu !

Nos bons filous

Une pickpocket qui a établi son quartier général aux Capucins a réussi mardi une fructueuse opération. Il a subtilisé à Mme Marguerite Barre, demeurant à Facture, son portefeuille contenant une somme de 272 francs et un bon de la Défense nationale de 1,000 francs.

Le tire-laine a gagné sa semaine sans trop se fatiguer !

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller DESBATS.

UN NEVEU TUE PAR SON ONCLE

A l'audience de l'après-midi comparaît le chiffonnier ambulant Jean-Louis Lafleur, âgé de cinquante-six ans, accusé de meurtre.

Le 8 janvier 1920, ce nomade avait arrêté sa roulotte sur le champ de foire de Coutras. Soudain arriva son neveu, Emile Lafleur, un gaillard de trente-cinq ans, taillé en hercule, qui reprocha à la maîtresse de l'accusé de l'avoir dénoncé à la gendarmerie pour une peine à subir. On voulut l'expulser : il brisa une vitre du véhicule, et, s'armant d'un couteau, il s'avança vers la femme pour la frapper. Alors, Jean-Louis Lafleur, qui était dans le fond de la voiture, décrocha son fusil et tira à bout portant sur son neveu qui fut tué net.

Affolé, le meurtrier prit la fuite et jeta son fusil dans la rivière; le 3 mai suivant, il fut découvert et arrêté à Usson (Vienne).

C'est avec un accent de grande sincérité qu'il répond aux questions de M. le Président, invoquant l'excuse de légitime défense.

Les témoins entendus, requiert M. l'avocat général Dalesme; plaide, Me Jacques Fonade.

Le jury **ACQUITTE**.

LE VOL D'UNE LETTRE CHARGEE

André Bernard, âgé de dix-huit ans, employé auxiliaire au bureau de poste de la gare Saint-Jean, à Bordeaux, dépouillait un sac postal, le 1er avril 1920, et faisait l'énumération des plus, de colis qui l'assistait remarqua qu'il n'avait pas annoncé une lettre, valeur déclarée de 22,000 fr., portée sur le bordereau, et lui en fit l'observation. Bernard simula des recherches et déclara que ce pli manquait.

On attendit le soir et on fouilla Bernard au moment où il quittait son travail. On trouva sur lui 22 billets de 1,000 fr.

L'indélicat employé n'avoua pas immédiatement sa culpabilité; il essaya de faire croire que les billets de banque avaient été mis à son insu dans son veston de ville par un camarade voulant le faire accuser à sa place. Pressé de questions, il finit par se reconnaître l'auteur du vol de la lettre chargée, ajoutant qu'il avait jeté l'enveloppe et la correspondance dans les cabinets.

Devant les jurés, mercredi matin, André Bernard renouvelle ses aveux.

Robert, M. l'avocat général Mettas; plaide, Me Jacques Fonade.

Sur verdict affirmatif admettant les circonstances atténuantes, André Bernard est condamné à **deux ans d'emprisonnement**.

Informations

Ecole pratique de T. S. F. de Bordeaux

Pour les candidats au certificat de radiotélégraphiste de bord désirant se présenter à Bordeaux, où les prochaines sessions trimestrielles d'examens auront lieu en septembre et en décembre, la direction de l'Ecole a organisé un enseignement complet durant les mois de juillet, août et septembre. Tous les élèves sont exercés à la manipulation et au réglage des appareils Marconi, C. G. R., S. F. R. et Rouzet.

Un avis ultérieur fera connaître la date de l'examen des candidats aux bourses de la Chambre de commerce et du Conseil général restant à attribuer pour 1920.

Renseignements et Inscriptions au siège de l'Ecole, 23, rue de la Rousselle.

Tirage d'obligations

Le maire informe les intéressés que le 76e tirage de l'emprunt de 1881 sera effectué le samedi 10 juillet prochain, à trois heures, dans le hall des services financiers de la Ville.

1,422 numéros seront extraits de la roue et les obligations correspondantes remboursées à la somme nette de 500 francs à partir du 12 août prochain.

Union amicale des receveurs spéciaux

M. Domy, receveur des hospices de Bordeaux, a rendu compte à ses collègues des résultats des réunions tenues à Paris. La commission ministérielle chargée de reviser le décret du 13 octobre dernier s'est réunie une première fois, et dans cette réunion il a été admis que les receveurs spéciaux pourraient cumuler le 1/10e facultatif et les diverses indemnités de vie ou de résidence avec l'accroissement de traitement résultant du décret du 13 octobre. Dans la prochaine réunion, qui aura lieu en juillet, seront discutées les questions relatives à l'augmentation du pourcentage, de l'accroissement du traitement et le droit aux révisions. Tout fait espérer que des décisions définitives seront prises à ce moment et que l'application en remontera au 1er janvier 1920.

M. Domy a fait connaître également que les comptables publics venaient de constituer à Paris, pour l'assurance-vol, sous toutes ses formes, une Société dénommée « la Sécurité administrative ». Les intéressés pourront se procurer tous renseignements désirables en s'adressant au siège social, 19, avenue de l'Opéra, Paris.

Officiers mécaniciens

La deuxième session annuelle d'examens pour les brevets d'officiers mécaniciens de la marine marchande (brevet supérieur, brevets de 1re et 2e classes) commencera à Bordeaux le 26 juillet prochain.

Les dossiers des candidats devront être remis à M. l'Administrateur de l'inscription maritime, 1, rue Fondaudège, huit jours au moins avant l'ouverture de la session.

Concours pour jeunes ouvriers et apprentis menuisiers de Bordeaux et du Sud-Ouest

Le conseil de métiers de la menuiserie, organe de la Chambre de métiers de la Gironde et du Sud-Ouest, a décidé d'organiser un grand concours pour jeunes ouvriers et apprentis menuisiers.

Le conseil d'administration de la Chambre de métiers a voté pour la distribution des récompenses une somme pouvant aller jusqu'à 400 francs. Certaines personnes s'intéressant aux questions d'apprentissage ont promis d'augmenter ce montant.

Le concours comprend quatre sections :

Section trait. Epreuve de trait s'adressant à tout jeune ouvrier menuisier âgé de moins de vingt-cinq ans s'il a accompli son service militaire, et de moins de vingt ans s'il ne l'a pas accompli.

Section a). Pour petit ouvrier de trente-six à soixante mois d'atelier.

Section b). Pour apprenti de dix-huit à trente-six mois d'atelier.

Section c). Pour apprenti de moins de dix-huit mois d'atelier.

Les souscriptions sont reçues à la Chambre de métiers, 91, rue Paulin, jusqu'au 31 juillet.

Les candidats devront indiquer par écrit leur nom, âge, adresse, ainsi que le nom de leur patron et leur temps d'apprentissage.

Il sera remis à chaque candidat un programme de l'épreuve à laquelle il pourra participer.

Le jury sera formé d'une commission spéciale, composée de patrons et ouvriers menuisiers en nombre égal.

Le concours sera clos le 15 octobre 1920.

Examens du certificat de préparation au service militaire (C. P. S. M.)

Les examens du C. P. S. M. pour les ajournés pris bons des classes 1913 à 1920, les sursitaires de la classe 1920 et les jeunes gens ayant l'intention de s'engager, auront lieu dans la quatrième subdivision (Bordeaux), les 7 et 8 août 1920.

L'heure et le lieu de rassemblement des candidats leur sera communiqué en temps utile.

Les différents examens de B. S., sauf ceux énumérés ci-dessous, auront lieu entre le 18 juillet et le 8 août, à une date qui sera ultérieurement fixée suivant le nombre des engagés.

Les examens de B. S. (nageurs classés et avirons), auront lieu à Arcachon, le 25 juillet 1920.

Les examens de B. S. (conducteurs d'artillerie et cavaliers classés), auront lieu à Bordeaux, le dimanche 1er août.

Le centre d'examen et la date pour le D. M. du 1er groupe de subdivision seront fixés ultérieurement (vraisemblablement à Bordeaux, le 22 août 1920).

Clôture des engagements autant pour le C. P. S. M. que pour les différents B. S. 18 juillet, dernier délai.

Les Sociétés feront une lettre d'engagement pour l'ensemble de leurs candidats.

Les candidats isolés ne faisant pas partie d'une Société s'adresseront directement par lettre à M. le général commandant le 1er groupe de subdivision, 3, rue de Cursol, Bordeaux.

Les candidats auront à préciser sur leur demande :

1. Nom et prénoms; 2. classe; 3. domicile de la famille; 4. déterminer le recrutement d'origine; 5. résidence et adresse personnelle; 6. profession.

Pour les Sociétés et isolés hors Bordeaux, les demandes d'hébergement et de logement des candidats devront parvenir au général commandant le 1er groupe de subdivision avant le 15 juillet; elles préciseront que les candidats s'engagent à verser de la main à la main aux intéressés les sommes représentant des frais. (Pour tous renseignements s'adresser à M. l'officier chef de section subdivisionnaire de la 4e subdivision, 3, rue de Cursol, Bordeaux).

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

ASSOCIATION DES EMPLOYES DE TISSUS. — Réunion générale trimestrielle le samedi 10 courant, à 15 h., Athénée municipal.

OFFICIERS MECANICIENS. — Réunion jeudi 8 courant, à 15 h. 30, Athénée municipal.

ASSOCIATIONS DIVERSES

FEDERATION GIRONDINE DE L'ALLIANCE REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE. — Réunion jeudi 9 juillet, au siège social, rue des Remparts, à vingt heures et demie. Ordre du jour : Compte rendu du Congrès de Paris par les délégués du groupement.

FETE DU 14 JUILLET

QUARTIER NANSOUTY. — Les membres du comité des fêtes du quartier sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 8 juillet, à 20 h. 30, bar Gaillard, place Nansouty. MM. les Forains, Propriétaires de manèges et Chefs d'orchestre qui auraient des propositions à faire pour les fêtes du 14 Juillet devront les adresser pour être examinées à cette réunion.

CARREFOUR TONDU-LANDIRAS. — Le comité des fêtes Tondu-Landiras organise pour le 14 juillet 1920 la fête traditionnelle. Les habitants du quartier sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi 8 juillet 1920, Athénée municipal.

QUARTIER DE LERME. — Programme de la fête : Grand bal, de 4 h. à 8 h. 30, et de 9 h. à 1 h. Concours et jeux divers. Nombreux prix. Le soir, à 9 h., retraite aux flambeaux dans le quartier. A minuit, embrasement du marché.

Réunion samedi, à 20 h. 30, au siège social, 97, rue de Lerme, restaurant Pierre.

Etant donné l'éclat de la fête, les habitants du quartier sont priés de réserver bon accueil aux commissaires quêteurs qui passeront le leur domicile dans la matinée du 11 juillet.

Le comité des fêtes a été formé comme suit :

Présidents d'honneur, MM. Paul Glotin, député de la Gironde; Gustave Chapon. M. Lacaze; président actif; Edouard Simon; vice-président, Charles Andrieu; secrétaire général, Auguste Rechelot; secrétaire adjoint, Roger Darrigade; trésorier général, Paul Rougier; trésorier adjoint, Pierre Andrieu; archiviste, Emile Brocq; commissaire général, Edouard Lombard et Joseph Cayla; commissaires, Louis Rougier, Cuillet, Dupuy, Danglade, Lascourreigt, Rossard.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

C'est le jeudi 15 juillet, en soirée, qu'aura lieu la représentation du chef-d'œuvre d'Octave Mirbeau : « les Affaires sont les Affaires », avec l'interprétation de choix qui comprend les noms de M. de Féraudy, sociétaire de la Comédie-Française, et de Mme Thérèse Kolb, sociétaire de la Comédie-Française.

APOLLO-THEATRE

« Monsieur le Directeur » est la joie des spectateurs, la tranquillité des directeurs. C'est le vaudeville classique de Bisson et Carré, avec son ingéniosité et ses ressources de métier, ses effets savamment amenés et précieux pour l'artiste. Le public continue à y prendre un plaisir extrême.

Surtout quand Galipaux prête à Lambertin sa trépidation étourdissante, sa mimique de joie et cette verve fantaisiste que le cru natal lui donna comme cadeau de baptême.

Le bruyant succès de Galipaux a été partagé par Mlle Suzanne Goldstein, délurée, piquante et si sobrement expressive dans le rôle de Suzanne. La fin Coquelet, Vavasseur et Raysse, Mmes Bernard et Maupré ont eu leur part légitime de bravos.

P. B.

La compagnie Félix Galipaux jouera « Monsieur le Directeur » jusqu'au lundi 12 courant. Galipaux, dans le rôle de Lebardin, est le brillant artiste que nous nous plaisons à applaudir depuis plus d'un mois. Mlle Goldstein, séduisante dans le rôle de Suzanne, et tous les artistes de la compagnie Galipaux contribuent au succès de « Monsieur le Directeur ». Dimanche, matinée. Pour les fêtes du 14 Juillet, « les Surprises du Divorce ».

BOUFFES-CASINO D'ETE

« Moins Veuve que Joyeuse » est une opérette très gaie. Tous les rôles sont enlevés avec un entrain irrésistible, de gracieux ballets ajoutent à l'agrément de ces trois actes. Les Nates constituent le plus beau numéro chorégraphique du moment. Samedi, fête de la 25e « les Cloches », par les Natta. On loue au hall de l'Apollo. Dimanche, matinée.

TRIANON

C'est le vendredi 9 qu'aura lieu la grande soirée de gala en l'honneur de la marine marchande italienne, sous la présidence de M. le Préfet, M. le Maire et M. le Consul d'Italie. Concours assuré de Mlle Jane Forade, chanteuse légère du Théâtre-Français; M. Veyges, ténor de l'Opéra de Marseille; l'hymne national italien par Mme Viviane. La « Marseillaise » par Mme Dasché et M. Fleury. Défilé de bersagliers. Tarentelle napolitaine par Manon Olva et Léya. Feux de bengale. Scènes nouvelles par Tiluze, Demorber, Tour et Gula. Surprises aux danses.

ALHAMBRA-THEATRE

Intercalée dans une programme composé d'œuvres de tout premier ordre, la délicieuse opérette « Jobin et Nanette » est le plus charmant intermède qu'on puisse désirer. Son interprétation fine, délicate, d'un goût très sûr, a vivement ému aux Damoris des applaudissements enthousiastes et mérités.

CASINO DES QUINCONCES

C'est un numéro inédit et la plus belle attraction du monde que présentent les neuf danseuses de Loïe Fuller avec une science, un éclat lumineux, une originalité sans précédent. C'est de la féerie dansée, de la poésie pour les yeux et les oreilles. On comprend les acclamations de la foule enthousiaste. La Casino ne désemplit pas. Tout Bordeaux, y compris les familles, défile dans le somptueux établissement. C'est le record du succès pour la splendide revue où tous les éléments d'attraction sont mis en œuvre avec éclat.

LES GRANDS CIRQUES FRANÇAIS

Le public bordelais, amateur de beau spectacle, continue à venir en foule aux Quinconces applaudir le merveilleux programme de famille présenté par la direction. Mlle Dampis dans ses exercices de haute volant, remporte un triomphe tous les soirs; les sœurs Maize, Stumfa, miss Elea se partagent les ovations des spectateurs enthousiasmés. Jeudi, samedi, dimanche, grande matinée, à trois heures.

ALCAZAR

Samedi 10 et dimanche 11 juillet, trois représentations avec Bepoil, l'illusionniste comique de l'Eldorado, qui interprétera un sketch en compagnie de Mme Fortunée, du Petit Casino; Mlle Mafaldo, chanteuse à voix, et Maciste, dans « Maciste détective ».

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Allo ! Allo ! Jeudi, en matinée et soirée, dernières de « l'Or maudit », drame interprété par William Farnum; « la Conquête d'un Cœur », comédie; « Impéria », le épisode des Exploits du docteur Master); Actualités, etc. Location. Téléphone 13.36.

AMERICAN-PARK

Chaque jour, thé-tango, dancing, cinéma, patinage.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Jeudi, « la Tache grignolle », « Impéria », Chant.

AU JARDIN PUBLIC

La Société la Bordelaise et l'Harmonie de Bordeaux réunies (directeur, M. Walter Poupot), donnera sa première audition au Jardin-Public, jeudi 8 juillet 1920, à 21 h. 45, avec le programme suivant :

1. Marche des Souvenirs (A. Haring).
2. Ouverture de Zampa (Hérold), solistes : MM. Gaudrap, clarinette; Malerye, bugle.
3. Fête Isiaque, scènes égyptiennes (Jules Watelle, chef de musique au 144e), solistes : MM. Andreau, hautbois; Lambert, cornet.
4. a) Bengali-Gavotte (Ch. Haring); b) Simple aveu, romance sans paroles (Francis Thomé), soliste : M. Viard, cor.
5. Polonaise de Concert (Paul Vidal).
6. España, suite de valses d'après la célèbre rapsodie (Emmanuel Chabrier).

CHEZ HENRI, on ne fait que le très beau POSTICHE. Son nouveau modèle est un succès; il l'essaie lui-même, 46, Chapeau-Rouge.

SPECTACLES du 7 juillet

GRAND-THEATRE. — Relâche.
APOLLO. — 8 h. 30 : Monsieur le Directeur.
BOUFFES-CASINO D'ETE. — 8 h. 30 : Moins Veuve que Joyeuse.
TRIANON. — 8 h. 30 : Non, sans blague ! revue.
CASINO DES QUINCONCES. — 5 h. : Concert-Promenade; 8 h. 30 : Eh bien, dansons ! rev.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Jobin et Nanette, op.
CIRQUE FRANÇAIS. — 8 h. 30 : Spectacle varié
AMERICAN-PARK. — Patinage, Bal, Cinéma.
ALHAMBRA-DANC. — Apérit.-conc. Soir : Bal.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

La Saison à Vichy

L'affluence est telle à Vichy qu'on ne trouve presque plus où se loger.

Au Grand Casino, continuation des magnifiques spectacles, tels que : **Carmen**, avec Mmes Abby Richardson et Rose Hel